

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Orientation-post-seconde-generale-le-brouillard-s-epaissit>



école & société

# Orientation post-seconde générale : le brouillard s'épaissit

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 28 septembre 2018

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Une note de service, parue au BO du 27 septembre 2018, détaille la procédure d'orientation en fin de seconde générale et technologique. Elle est loin de répondre à toutes les questions que se posent les collègues.

La décision d'orientation portera uniquement sur les voies d'orientation : première générale ou première technologique (avec dans ce cas, la série voulue). La nouveauté concerne le choix des spécialités pour la première générale. Il sera demandé aux lycéens de seconde et à leur famille mentionner dès le deuxième trimestre, sur une fiche dialogue, un choix de quatre spécialités ou cinq si le lycéen souhaite une spécialité qui n'est pas enseignée dans son établissement.

Le dialogue s'engagera alors entre l'équipe éducative via le professeur principal et le lycéen. Le conseil de classe du deuxième trimestre fera alors des recommandations sur ces quatre ou cinq choix.

Les familles émettront *in fine* leurs choix définitifs en fin d'année scolaire, après avis du conseil de classe du troisième trimestre. Cette note de service indique clairement que le choix des spécialités incombe aux familles.

Pour le SE-Unsa, qui n'a, à aucun moment, été consulté sur la rédaction de cette note, de nombreuses questions restent en suspens.

Par exemple, un lycéen, a priori bien déterminé sur son choix d'études supérieures et bien informé sur les pré-requis nécessaires à ces études pourra-t-il ne faire que trois vœux de spécialité ?

De même, si un lycéen désire suivre une spécialité dans le lycée d'à côté, est-il obligé de faire cinq vœux ?

Enfin, que se passe-t-il si les vœux d'un lycéen ne sont pas compatibles avec les menus de spécialités (trinômes en première et binômes en terminale) proposées dans son établissement ? Il change de lycée ?

Le ministre a promis aux lycéens qu'ils auraient un large éventail de choix. Il risque bien de faire de nombreux déçus.